

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 30 MAI 2025
À QUÉBEC**

Étaient présents : Mélanie Laviolette
Jérôme Maltais
Nicolas Brosseau
Suzette Bernard, à partir de 18h35
Viviane Drapeau
Christian Slachetka

Corinne Payne, directrice générale

Absence : Marie-Claude Harvey

Le 30 mai 2025, à 18h

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de Mélanie Laviolette.

La directrice générale enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. 3 mai 2025

3.2. Entérinement des votes par courriel

3.2.1. Conseil d'administration INEE

3.2.2. Appui PASUQ

4. Instances corporatives

4.1. Déroulement CG – AG – AN le 31 mai 2025 (information)

4.2. Administrateurs cooptés (décision)

4.3. Rapport annuel (décision)

4.4. Ordre de la Fédération (décision)

5. Représentations

6. Rapports

6.1. Trésorerie

6.1.1. États financiers présentés par M. Robert Arbour (décision)

6.2. Direction générale

7. Plan d'action de la Fédération

8. Varia

9. Prochaine rencontre

10. Levée de la séance

RÉSOLUTION #2505 — CA — 133

Il est proposé par Jérôme Maltais
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. 3 mai 2025

La directrice générale précise que la mise en page ainsi que la révision linguistique du procès-verbal n'est pas encore réalisée.

À la suite de ces précisions,

RÉSOLUTION #2505 — CA — 134

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 3 mai 2025 soit adopté tel que déposé (sous réserve des modifications en lien avec la révision linguistique et la mise en forme).

ADOPTÉ

3.2. Entérinement des votes par courriel

3.2.1. Conseil d'administration INEE

Entérinement de la résolution prise par courriel le 14 mai 2025 sous la présidence de M. Jérôme Maltais.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la constitution du premier conseil d'administration de l'Institut national d'excellence en éducation, la Fédération est sollicitée par le ministère de l'Éducation afin de proposer une candidature pour le groupe « parent d'un élève »;

CONSIDÉRANT que la Fédération a reçu cette demande le 9 mai 2025 et que la date limite pour répondre est le 20 mai;

CONSIDÉRANT qu'aucun Conseil d'administration n'était planifié entre le 9 et le 20 mai, et qu'il y a lieu de procéder par courriel;

CONSIDÉRANT que la Fédération est un partenaire clé dans le réseau de l'éducation au Québec;

CONSIDÉRANT que Corinne Payne, directrice générale de la Fédération depuis 2019, est engagée

dans le réseau de l'éducation depuis plus de 20 ans;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience significatives que madame Payne a acquises en matière d'éducation au cours de ses nombreuses années d'engagement;

Après discussion ;

RÉSOLUTION #2505 — CA — 131

Il est proposé par Jérôme Maltais

Et résolu à l'unanimité

DE SOUMETTRE la candidature de Corinne Payne, directrice générale de la Fédération des comités de parents du Québec, comme candidate du groupe « parent d'un élève » au conseil d'administration de l'Institut national d'excellence en éducation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION #2505 — CA — 131

Il est proposé par Nicolas Brosseau

Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la résolution prise par courriel par le Conseil d'administration le 14 mai 2025.

ADOPTÉ

3.2.2. Appui PASUQ

RÉSOLUTION #2505 — CA — 132

Il est proposé par Mélanie Laviolette

Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la décision du Conseil d'administration du 16 mai 2025 de fournir une lettre d'appui au projet-pilote PASUQ.

ADOPTÉ

4. INSTANCES CORPORATIVES

4.1. Déroulement CG – AG – AN le 31 mai 2025 (information)

CE POINT EST TRAITÉ APRÈS LE POINT 6.1.1.

La directrice générale présente les détails du déroulement pour la journée du 31 mai 2025 (Conseil général, Assemblée générale annuelle et Activité nationale).

4.2. Administrateurs cooptés (décision)

Huis clos : 18h05

RÉSOLUTION #2505 — CA — 135

Il est proposé par Nicolas Brosseau
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil d'administration siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos : 18h07

RÉSOLUTION #2505 — CA — 136

Il est proposé par Nicolas Brosseau
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

Le 9 janvier 2025, le CA a mandaté la directrice générale de travailler sur une proposition de processus par invitation pour le recrutement des administrateurs cooptés.

Le 8 février 2025, le CA a adopté le processus par invitation soumis au Conseil d'administration.

Le 9 avril 2025, le CA a donné son accord pour que la directrice générale et la présidente procède à contacter les personnes identifiées (étape 2).

La présidente, Mélanie Laviolette, a délégué sa responsabilité de contacter les personnes identifiées à la directrice des communications et des affaires publiques, conformément à l'article 4.4.2.1 c) des Règlement généraux.

La directrice générale et la directrice des communications et des affaires publiques résument leurs échanges avec les personnes contactées, incluant leurs compétences, leur intérêt et leur disponibilité à siéger sur le CA. À la suite de ce résumé, la candidature d'Alexandra Boudreault rencontre de nombreuses compétences recherchées par le CA suite à l'évaluation objective de ses compétences réalisée le 24 octobre 2024. La personne candidate présente un grand intérêt et une bonne connaissance de la FCPQ et de sa mission. Ainsi, la directrice générale a formulé sa recommandation pour retenir la candidature d'Alexandra Boudreault.

Après discussions,

RÉSOLUTION #2505 — CA — 137

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

D'ENTÉRINER la résolution prise par courriel DE SUIVRE la recommandation de la directrice générale et de soumettre la nomination d'Alexandra Boudreault à titre d'administratrice cooptée à l'Assemblée générale du 31 mai 2025.

ADOPTÉ

Conformément à l'article 4.3.1 des Règlements généraux, la secrétaire générale procèdera à la vérification du casier judiciaire de la candidate avant sa nomination en Assemblée générale.

4.3. Rapport annuel (décision)

La directrice générale présente le rapport annuel pour dépôt lors de l'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2025.

RÉSOLUTION #2505 — CA — 138

Il est proposé par Jérôme Maltais
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport annuel tel que soumis pour dépôt à l'Assemblée générale annuelle.

ADOPTÉ

4.4. Ordre de la Fédération (décision)

Jérôme Maltais, vice-président, se retire des débats et quitte la séance pendant le traitement de ce point.

Huis clos : 18h25

RÉSOLUTION #2505 — CA — 139

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil d'administration siège en huis clos.

ADOPTÉ

Fin du Huis clos : 18h35

RÉSOLUTION #2505 — CA — 140

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au huis clos et de siéger en assemblée délibérante.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT que l'article 4.5.3 de la politique de reconnaissance de l'engagement parental de la FCPQ prévoit qu'un comité de sélection est mis en place à chaque année afin de décerner le prix de l'Ordre de la Fédération;

CONSIDÉRANT que la composition du comité 2025 respecte les exigences de la politique;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection de l'Ordre de la Fédération s'est rencontré le 26 mai 2025;

CONSIDÉRANT que le comité a choisi Jérôme Maltais comme lauréat de l'Ordre de la Fédération 2025;

CONSIDÉRANT que le comité souhaite honorer Mathieu Demers d'une reconnaissance spéciale posthume;

RÉSOLUTION #2505 — CA — 141

Il est proposé par Mélanie Laviolette
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Jérôme Maltais lauréat de l'Ordre de la Fédération 2025.

D'HONORER Mathieu Demers de la Distinction In Memoriam.

ADOPTÉ

5. REPRÉSENTATIONS

• Représentations de la présidente :

Mélanie Laviolette présente la synthèse de ses représentations.

• Représentations du vice-président :

Jérôme Maltais présente la synthèse de ses représentations.

• Représentations du conseiller B :

Nicolas Brosseau présente la synthèse de ses représentations.

• Représentations de la trésorière :

Viviane Drapeau présente la synthèse de ses représentations.

• Représentations de la directrice générale :

Ce point est reporté.

6. RAPPORTS

6.1. Trésorerie

6.1.1. États financiers présentés par M. Robert Arbour (décision)

Les États financiers sont présentés par M. Robert Arbour, auditeur indépendant, lequel est présent par visioconférence.

RÉSOLUTION #2505 — CA — 142

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les États financiers soumis par les auditeurs indépendants.

ADOPTÉ

Faisant suite à l'approbation des États financiers,

CONSIDÉRANT les États financiers de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) au 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT que l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 affiche un montant de 1 043 159\$ non affecté;

CONSIDÉRANT que cet excédent est dû à une saine gestion de l'organisation malgré les difficultés exposées ci-après;

CONSIDÉRANT que les principes de saine gestion financière des organismes recommandent d'avoir un fonds de roulement de 3 mois;

CONSIDÉRANT que les dépenses reliées aux ressources humaines (salaires, charges sociales, etc.) totalisent pour environ 60% du budget total annuel de la FCPQ;

CONSIDÉRANT que la FCPQ est administrée par un Conseil d'administration composé de parents bénévoles;

CONSIDÉRANT que les administrateurs exercent des responsabilités légales et financières, notamment eu égard au paiement des salaires;

CONSIDÉRANT que la fin de l'exercice financier intervient le 31 mars de chaque année, mais que le premier versement de l'exercice suivant n'intervient généralement que 5 à 6 mois plus tard en raison du délai de traitement de la demande de financement;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, un fonds de roulement de 3 mois serait insuffisant et qu'un fonds de roulement de 6 mois serait davantage indiqué;

CONSIDÉRANT que la FCPQ était propriétaire d'une bâtisse sise au 2263, boulevard Louis-XIV, Québec (Québec), G1C 1A4;

CONSIDÉRANT d'une part, les frais engendrés et à prévoir pour l'entretien de ladite bâtisse;

CONSIDÉRANT d'autre part les principes de saine gestion financière des organismes et l'objectif de constituer un fonds de roulement suffisant;

CONSIDÉRANT que pour ces raisons, le 1^{er} juin 2023, la FCPQ a procédé à la vente de sa bâtisse pour un montant de 645 000\$;

CONSIDÉRANT que la vente de cette bâtisse a permis à la FCPQ de constituer un fonds de roulement d'environ 6 mois;

CONSIDÉRANT par ailleurs une grave fragilisation de l'organisation durant l'exercice du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, l'aide financière de cet exercice n'ayant été reçue qu'à la fin du mois d'avril 2024, soit près de 14 mois après le début de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ce retard, l'organisation a été obligée de ralentir ses activités pour soutenir ses membres;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ce retard, ce n'est qu'une fois le financement reçu et garanti, à l'automne 2024, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, que l'organisation a pu reprendre ses activités normales;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ce retard, de novembre 2023 à novembre 2024, plusieurs activités

et projets de l'organisation ont été ralenties ou retardées;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu d'attendre, par le Conseil d'administration de la FCPQ, d'avoir les États financiers vérifiés au 31 mars 2025 par les auditeurs indépendants pour avoir « l'heure juste » avant d'affecter cette somme de 1 043 159\$;

CONSIDÉRANT qu'en raison de tout ce qui précède, incluant les principes de saine gestion financière des organismes, il y a lieu de maintenir un fonds de roulement de 6 mois ainsi qu'un fonds prévoyance dans l'éventualité où il faudrait cesser les activités;

CONSIDÉRANT qu'en raison de tout ce qui précède, il y a lieu de poursuivre les développements des projets et activités ralenties ou retardées;

POUR CES MOTIFS :

RÉSOLUTION #2505 — CA — 143

Il est proposé par Viviane Drapeau
Et résolu à l'unanimité

D'AFFECTER la somme de 368 159\$ aux projets en cours soit :

- parents.quebec
- les capsules vidéo de la FCPQ
- les balados de la FCPQ
- le développement du contenu de nos formations
- la transformation numérique de la FCPQ
- projets EHDAA (Conseil, Formations, Guide, etc.)

D'AFFECTER la somme de 675 000\$ au titre de fonds de roulement et de prévoyance de la FCPQ (correspondant à un montant pour environ 6 mois de fonctionnement);

D'ANNEXER la présente résolution aux États financiers de la FCPQ au 31 mars 2025;

D'ANNEXER la présente résolution à la demande de financement de la FCPQ auprès du ministère de l'Éducation.

ADOPTÉ

6.2. Direction générale

La directrice générale présente son rapport.

7. PLAN D'ACTION DE LA FÉDÉRATION

La directrice générale explique que le plan d'action est en cours et que les détails et discussions sont prévus lors du prochain CA le 12 juin 2025.

8. VARIA

Aucun point n'est soulevé.

9. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du Conseil d'administration se tiendra le 12 juin 2025, à 19h, en visioconférence.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2505 — CA —144

Il est proposé par Christian Slachetka
Et résolu à l'unanimité

DE lever la séance. Il est 21h15.

ADOPTÉ



Mélanie Laviolette, présidente



Corinne Payne, directrice générale